



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 12 août 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire suppléant de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux et la représentante de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Ginette Bradley.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Vincent Lussier, agent d'intervention aux cours d'eau et madame Julie Cassab, greffière.

Est absent, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter la séance ordinaire du conseil, madame Julie Cassab, greffière prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe que suite à l'arrêté ministériel du 26 avril dernier impliquant de nouvelles mesures d'encadrement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC seront dorénavant enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Il souhaite la bienvenue à madame Ginette Bradley, représentante de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et souligne la présence du Capitaine Marc Robert de la Sûreté du Québec, monsieur Luc Noppen, Professeur et directeur des partenariats de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'ESG UQAM et monsieur Joël Lessard, Directeur de portefeuille et développement des affaires de Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV).

20-08-12-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

**d'ouvrir** la séance à 19 h 33.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

20-08-12-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'adopter** l'ordre du jour en déplaçant les points **12.4, 12.5 et 13.1.1** à la suite des points sur les *Mesures directives et décisions dans le cadre de la COVID-19* afin de libérer monsieur Luc Noppen et à la suite les points **11.1.1** à **11.1.7** pour libérer monsieur Vincent Lussier, agent d'intervention aux cours d'eau.

**Proposition adoptée.**



### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Tous les suivis ont été effectués.

#### 3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2020 : ADOPTION

20-08-12-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2020 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

### 4. MESURES DIRECTIVES ET DÉCISIONS DANS LE CADRE DE LA COVID-19

#### 4.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC : INFORMATION

Le Capitaine Marc Robert mentionne que la Sûreté du Québec continue de suivre les directives de la santé publique, soit l'autorisation de rassemblement d'un maximum de 250 personnes sur les sites publics ou semi-publics et de 10 personnes dans les résidences privées. Il n'y a pas d'augmentation d'appels, les gens semblent bien s'adapter aux mesures, mis à part quelques exceptions.

La Sûreté du Québec est à planifier, pour l'ensemble des municipalités, en partenariat avec les commissions scolaires, la rentrée et le transport scolaires prévus le 31 août. Il y aura une présence accrue de policiers sur le territoire afin d'assurer le bon déroulement de la rentrée.

Capitaine Robert mentionne par ailleurs que les horaires de patrouilles seront revenus à la normale. Il rappelle que pour la période des vacances, il remplace le lieutenant Patrick Bertrand et que la sergente Stéphanie Labre remplace le lieutenant Bruce Labrie.

#### 4.2 DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV) : INFORMATION

Monsieur Joël Lessard, Directeur de portefeuille et développement des affaires de DEV, fait un résumé des activités de DEV au cours du dernier mois :

Au niveau de l'achat local, le lancement du site web [www.achatlocalvs.com](http://www.achatlocalvs.com) est prévu le 24 août prochain, de même que le lancement du concours viral qui y est rattaché.

Au niveau des rallyes Explore VS, les taux de participation sont excellents, à savoir :

- 55 participants pour le rallye urbain
- 62 participants pour le rallye de L'île
- 75 participants pour le rallye des plaines (complet)

Les rallyes de la Montagne et du canal de Soulanges sont à venir.

À ce jour, 15 entreprises touristiques ont été visitées et 135 entreprises de la région ont bénéficié des retombées des rallyes.

Au niveau des fonds spéciaux COVID-19, le Fonds v-19 a permis de supporter 13 entreprises, à savoir 270 000 \$ en prêts accordés et 73 500 \$ en subventions accordées. Le Fonds FLI d'urgence PME a permis de supporter 71 entreprises via 1 495 000 \$ en prêts accordés.

Le gouvernement a accordé une enveloppe additionnelle de 1,2 million de dollars. DEV pourra ainsi accompagner les entreprises qui sont en déploiement dans le déconfinement. Le nouveau programme doit être lancé sous peu.



#### **4.3 CMR**

Madame Julie Cassab, greffière, informe que toutes les mesures nécessaires ont été mises en place afin de faire respecter les mesures sanitaires et de distanciation et que les opérations de la cour se déroulent bien. La cour municipale régionale est en adaptation continue selon les directives du gouvernement et la réalité du terrain.

#### **4.4 MRC**

##### **4.4.1 PLAN DE CONTINUITÉ**

###### **4.4.1.1 RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint mentionne qu'il n'y a pas de cas de COVID-19 au sein de la MRC et que le plan de rétablissement est mis à jour régulièrement par le comité paritaire de santé et de sécurité au travail.

###### **4.4.1.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE**

###### **4.4.1.2.1 FONDS D'URGENCE - SOMMES VERSÉES AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : DÉPÔT**

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

###### **4.4.1.3 INFO TERRITOIRE**

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint informe que le service est toujours très sollicité et qu'il y a de nombreux dossiers en cours, dont 25 projets municipaux.

###### **4.4.1.4 BÂTIMENT ET INFRASTRUCTURES**

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint mentionne que les travaux concernant la fibre optique se poursuivent et que le comité des bâtiments poursuit également ses travaux.

###### **4.4.1.5 COURS D'EAU**

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe que 7 dossiers transmis en 2019 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) n'ont toujours pas été traités et qu'il y a en tout 130 dossiers ouverts actuellement aux cours d'eau.

###### **4.4.1.6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Madame Julie Cassab, greffière, mentionne que les opérations suivent leurs cours.

###### **4.4.1.7 SÉCURITÉ**

Madame Julie Cassab, greffière, mentionne que les opérations suivent leurs cours.

###### **4.4.1.8 ENVIRONNEMENT**

Madame Julie Cassab, greffière, mentionne que les opérations suivent leurs cours.

###### **4.4.1.9 COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.



#### 4.4.1.10 ADMINISTRATION ET GESTION BUDGÉTAIRE : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, mentionne que deux rencontres de travail sont déjà planifiées au mois d'août. À cette occasion, les documents relatifs aux budgets seront déposés et étudiés en détail afin d'avoir une vision à long terme. La MRC vise un lissage des dépenses. Les inconnus budgétaires seront abordés, notamment celui lié à la ristourne sur le recyclage selon la performance. Ces rencontres vont permettre de mettre les assises en vue de peaufiner les budgets.

Monsieur Beaudoin mentionne également que la MRC étudie les différents scénarios afin de permettre la tenue des séances du comité administratif et du conseil en personne. Une séance extraordinaire du conseil sera convoquée rapidement afin de statuer sur les lieux des prochaines séances.

##### 4.4.1.10.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX GOUVERNEMENTS POUR LES FRAIS ENGENDRÉS DANS LE CADRE DE LA COVID-19 DANS LES MRC, MUNICIPALITÉS ET VILLES : APPUI DOCUMENT

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC du Val-St-François via sa résolution CE-20-07-13;

CONSIDÉRANT QU'avec la crise de la COVID-19, les municipalités et villes se sont mises au service de leurs citoyens pour assurer leur sécurité et leur bien-être;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et villes ont dû mettre en place des mesures de protection et de sensibilisation importantes dans leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et villes ont composé avec des défis nouveaux tout en adoptant des stratégies diverses pour soutenir les contribuables et les entreprises, telle la suspension des intérêts sur les montants de taxes dus ou le report du paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions ont causé, à des degrés variables, des pertes financières importantes qui pourraient se prolonger;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et villes ont aussi assisté à une baisse importante de leurs revenus liés à des services tarifés;

CONSIDÉRANT QUE parmi les impacts précis observés sur le terrain ou à prévoir, on dénote entre autres; la baisse importante des revenus liés aux services tarifés, la baisse de revenus fiscaux découlant du fléchissement de l'activité économique, la baisse du nombre de constats émis par la Sûreté du Québec et donc des sommes versées aux municipalités, la baisse générale des demandes de permis, le soutien accru aux organismes communautaires, les coûts engendrés par l'adaptation des activités municipales aux normes sanitaires en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences de la pandémie excèdent clairement les paramètres habituels des responsabilités municipales, et ce, peu importe la taille des municipalités;

POUR CES MOTIFS,

**20-08-12-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

**d'appuyer** la demande de la MRC du Val-St-François aux gouvernements provincial et fédéral de prévoir une aide financière quant aux impacts de la COVID-19 encourus par les municipalités locales et régionales;

**de transmettre** copie de la présente résolution aux municipalités du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux députées provinciales, mesdames Marilyne Picard et Marie-Claude Nichols, aux députés fédéraux, madame Claude DeBellefeuille et monsieur Peter Schiefke pour appui.

**Proposition adoptée.**



#### 4.4.1.10.2 RÉSOLUTION DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX GOUVERNEMENTS POUR LES MUNICIPALITÉS OFFRANT LES CAMPS DE JOUR : APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC du Val-St-François via sa résolution CE-20-07-12;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé la possible réouverture des camps de jour dans les municipalités et villes des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'avec la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, des mesures exceptionnelles de prévention devront être mises en place;

CONSIDÉRANT QU'en raison des nouveaux ratios pour les groupes et des nouvelles mesures sanitaires qui seront imposées aux camps de jour en raison de la COVID-19, il est nécessaire de prévoir un soutien financier urgent aux municipalités et villes qui offriront ces services essentiels aux jeunes et leurs familles pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE sans une telle aide financière, il est possible que les municipalités et villes ne puissent pas offrir de services sécuritaires aux jeunes;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à des camps de jour à des prix raisonnables est essentiel pour les familles du Québec, surtout en cette période de crise où plusieurs ménages sont confrontés à d'importantes pertes de revenu;

POUR CE MOTIF,

**20-08-12-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'appuyer** la demande de la MRC du Val-St-François aux gouvernements provincial et fédéral qu'une aide financière soit mise sur pied afin d'être offerte aux municipalités et villes qui offrent les services de camps de jour;

**de transmettre** copie de la présente résolution aux municipalités du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux députées provinciales, mesdames Marilyne Picard et Marie-Claude Nichols, aux députés fédéraux, madame Claude DeBellefeuille et monsieur Peter Schiefke pour appui.

**Proposition adoptée.**

**\*\* Les points qui suivent ont été devancés (12.4, 12.5, 13.1.1 et 11.1.1 à 11.1.7)**

#### 12.4 CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DU PAYSAGE CULTUREL DU PARC DU CANAL DE SOULANGES : OCTROI DE CONTRAT

Monsieur Raymond Larouche mentionne qu'il y a eu du vandalisme au Petit Pouvoir. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) va sécuriser les lieux avec un système d'alarme. La Sûreté du Québec a obtenu des clés à cet effet.

CONSIDÉRANT la nouvelle vision établie en 2017 pour le parc du canal de Soulanges et l'ensemble des actions réalisées depuis pour assurer sa pérennité ainsi que l'intégrité du site, des bâtiments et des aménagements qui l'entourent;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport final du Plan stratégique de mise en valeur patrimoniale et paysagère du parc du canal de Soulanges par Détour Développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE ce plan propose la mise en valeur du cadre paysager du parc à travers un concours d'idées pour l'aménagement du paysage culturel du parc;

CONSIDÉRANT QUE ce concours aura comme principal objectif de produire une « vision » de ce que pourrait être le parc au terme d'une série de projets d'aménagement, menés dans le temps et constitutifs d'un processus de réinvention/réappropriation citoyenne de ce lieu;



CONSIDÉRANT QUE le résultat du concours permettra ensuite d'élaborer et de mettre en œuvre un plan directeur d'aménagement du parc;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la table du canal de Soulanges lors de la réunion du 10 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'entente 2017-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications (l'objectif 4, action 3);

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de ÉVOQ Architecture en date du 14 juillet 2020 pour préparer, initier et encadrer le concours;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-610-05-419;

POUR CES MOTIFS,

**20-08-12-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat à EVOQ architecture pour préparer, initier et encadrer le concours d'idées pour l'aménagement du paysage culturel du parc du canal de Soulanges pour un montant maximal de 39 200 \$, taxes en sus.

**Proposition adoptée.**

## **12.5 PRÉCISION DU CLASSEMENT DE L'ANCIENNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DU CANAL DE SOULANGES, LE « PETIT POUVOIR » : DEMANDE**

CONSIDÉRANT la nouvelle vision établie en 2017 pour le parc du canal de Soulanges et l'ensemble des actions réalisées depuis pour assurer sa pérennité ainsi que l'intégrité du site, des bâtiments et des aménagements qui l'entourent;

CONSIDÉRANT que l'ancienne centrale hydroélectrique, communément appelée « Petit pouvoir », est un immeuble patrimonial classé « monument historique » depuis 1984 en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC);

CONSIDÉRANT QUE la MRC est hautement concernée par la conservation et la mise en valeur de ce monument historique, puisqu'il est appelé à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre du parc régional du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport final du Plan stratégique de mise en valeur patrimoniale et paysagère du parc du canal de Soulanges par Détour Développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE ce plan propose de revoir et de préciser l'avis de classement de l'ancienne centrale hydroélectrique en fonction des récentes recherches menées par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'École des sciences et de la gestion (UQAM) qui ont permis de mettre à jour des faits nouveaux liés à son histoire et à son architecture, notamment :

- Qu'il s'agit de la seule centrale hydroélectrique en Amérique du Nord ayant été érigée dans le « style château »;
- Que le Petit pouvoir est la plus ancienne centrale hydroélectrique ayant gardé des équipements d'origine qui survit au Québec et au Canada et probablement en Amérique du Nord;
- Que le bâtiment abrite toujours, dans les salles du déversoir, les quatre (4) paires de turbines de type « Victor », soit les derniers exemplaires qui se retrouvent encore en place dans le monde;



- Le nom de l'ingénieur ayant produit les plans du déversoir sur lequel se dresse le Petit pouvoir, ainsi que le nom de l'entrepreneur l'ayant érigé;
- Que le site originel était composé de trois (3) maisons servant aux électriciens (aujourd'hui démolies), un bâtiment de service et était mis en valeur par des aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire demander au ministère de la Culture et des Communications (MCC) une réévaluation des valeurs patrimoniales de ce monument basée sur l'analyse et l'interprétation de ces faits nouveaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la table du canal de Soulanges lors de la réunion du 10 juillet 2019;

POUR CES MOTIFS,

**20-08-12-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**de demander** au MCC de revoir et de préciser l'avis de classement de l'ancienne centrale hydroélectrique, et ce, en fonction des faits nouveaux et des demandes indiquées dans le Plan stratégique de mise en valeur patrimoniale et paysagère du parc du canal de Soulanges de Détour Développement touristique.

**de transmettre** au MCC les parties du Plan stratégique de mise en valeur patrimoniale et paysagère du parc du canal de Soulanges de Détour Développement touristique visant la demande de précision du classement de l'ancienne centrale hydroélectrique, soit les parties suivantes : préambule, les faits nouveaux et recommandations de la MRC (A, B, et C uniquement).

**de transmettre** copie de la présente résolution à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard.

**Proposition adoptée.**

### **13. DÉVELOPPEMENT**

#### **13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

##### **13.1.1 PROJET DE MISE EN MARCHÉ RÉGIONALE PAR LA CRÉATION D'UN « HUB ALIMENTAIRE » POUR LES PRODUCTEURS DE PROXIMITÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les orientations du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC qui prévoient, dans une perspective de complémentarité avec l'agriculture traditionnelle, l'appui des initiatives de diversification des produits, pratiques et méthodes de commercialisation;

CONSIDÉRANT les actions 13 et 15 du plan d'action du PDZA qui visent respectivement à améliorer la visibilité des produits agricoles de la MRC auprès de la population et des restaurateurs et à développer une stratégie agroalimentaire sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les démarches du comité consultatif sectoriel agricole de Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) afin d'identifier les enjeux des producteurs de proximité de la MRC ont mené à la recommandation de créer un « hub alimentaire »;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « hub alimentaire » du DEV vise à regrouper les productions de divers producteurs locaux afin de réaliser une mise en marché régionale, à mettre en valeur les produits locaux, à transformer les invendus et à collaborer avec les initiatives de sécurité alimentaire;



CONSIDÉRANT QUE le compte rendu du comité consultatif agricole du 19 mai 2020 appuyant le projet de « hub alimentaire » et recommandant l'octroi d'un soutien financier de 25 000 \$ a été adopté par la résolution 20-06-17-06;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a exacerbé les besoins de souveraineté alimentaire et de soutien des producteurs locaux;

CONSIDÉRANT l'appel à projets réalisé dans le cadre du Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) prévoyant une aide financière couvrant jusqu'à 80 % des dépenses admissibles pour un maximum de 100 000 \$ afin d'appuyer des projets favorisant la relance et la résilience des activités du système bioalimentaire sur le territoire métropolitain dans le contexte de la crise de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière doit être déposée par la MRC en partenariat avec le DEV avant le 15 septembre 2020 afin de bénéficier de ce programme;

POUR CES MOTIFS,

**20-08-12-21** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'autoriser** la MRC à déposer une demande d'aide financière auprès du Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la CMM en partenariat avec le DEV pour le projet de « hub alimentaire ».

**Proposition adoptée.**

## **11. ENVIRONNEMENT**

### **11.1 COURS D'EAU**

#### **11.1.1 REPRÉSENTANT DE LA MRC AU CONSEIL DU BASSIN VERSANT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL-SOULANGES (COBAVER-VS) : NOMINATION**

CONSIDÉRANT la fin du mandat de monsieur Yvon Bériault afin de représenter la MRC sur le conseil d'administration du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS);

POUR CE MOTIF,

**20-08-12-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**de nommer** monsieur Yvon Bériault à titre de représentant de la MRC sur le conseil d'administration du Bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) pour 2020-2021.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.2 TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA BRANCHE 27 DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien sur la branche 27 de la rivière à la Raquette dans la municipalité de Sainte-Marthe;



CONSIDÉRANT la résolution 20-06-17-22 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 3 août 2020 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 8 juillet 2020 pour l'entretien de la branche 27 de la rivière à la Raquette;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

**20-08-12-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'octroyer** le contrat relatif aux travaux d'entretien de la branche 27 de la rivière à la Raquette dans la municipalité de Sainte-Marthe à 9124-4277 Québec inc. (Noël et fils) pour un montant total de 21 657,84 \$ incluant les taxes applicables et d'affecter la dépense au bassin 2 à la municipalité de Sainte-Marthe : 57,21 %; à la ville de Rigaud : 19,8 %, à la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %, à la ville de Saint-Lazare : 5,22 %, à la ville de Vaudreuil-Dorion : 4,03 % et à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur : 2,26 %.

**Proposition adoptée.**

### **11.1.3 TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA BRANCHE 11 DU GRAND COURS D'EAU : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien sur la branche 11 du Grand Cours d'eau dans la municipalité de Saint-Télesphore;

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-17-20 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 3 août 2020 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 8 juillet 2020 pour l'entretien de la branche 11 du Grand Cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

**20-08-12-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'octroyer** le contrat relatif aux travaux d'entretien de la branche 11 du Grand cours d'eau dans la municipalité de Saint-Télesphore à la compagnie 9124-4277 Québec inc. (Noël et fils) pour un montant total de 5 320,47 \$ incluant les taxes applicables et d'affecter la dépense au bassin 5 : à la municipalité de Saint-Télesphore 80,99 %; à la municipalité de Rivière-Beaudette 15,89 % et à la municipalité de Saint-Polycarpe : 3,13 %.

**Proposition adoptée.**



#### 11.1.4 TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA BRANCHE PRINCIPALE DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE ET SA BRANCHE 1 : AUTORISATION DE RETOURNER EN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien sur la branche principale et la branche 1 de la rivière à la Raquette, dans la municipalité de Très-Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-17-21 autorisant la MRC à aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue le 3 août 2020 suite à l'appel d'offres sur invitation dépasse le seuil légal d'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT la révision du devis pour ces travaux;

POUR CES MOTIFS,

**20-08-12-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'annuler** l'appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien de la branche principale de la rivière à la Raquette et sa branche 1 et de **procéder** à un nouvel appel d'offres public pour les travaux d'entretien de la branche principale et la branche 1 de la rivière à la Raquette, Bassin 2 (Sainte-Marthe : 57,21 %; Rigaud : 19,8 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Saint-Lazare : 5,22 %; Vaudreuil-Dorion : 4,03 %; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 %).

**Proposition adoptée.**

#### 11.1.5 PHASE 2 DU PROJET D'ANALYSE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE QUINCHIEN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-27-36 autorisant la contribution financière initiale de la MRC à hauteur de 25 000 \$ dans le projet pilote d'analyse hydrogéomorphologique à l'échelle du bassin versant de la rivière Quinchien suite à l'acceptation de la subvention du projet pilote au montant de 91 000 \$ par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du projet pilote d'analyse hydrogéomorphologique à l'échelle du bassin versant de la rivière Quinchien se terminera en juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Nature-Action Québec veulent poursuivre la phase 2 du diagnostic hydrogéomorphologique du bassin versant de la rivière Quinchien et mettre en œuvre des solutions coconstruites avec les riverains dans le bassin versant;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière doit être déposée par la MRC en partenariat avec Nature-Action Québec au Programme Climat municipalités - Phase 2 volet 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour poursuivre le projet de 2021 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote vise aussi à développer notre expertise régionale afin d'adapter les interventions et la méthode de gestion de la MRC dans les cours d'eau en lien avec les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote sera bénéfique à l'ensemble des bassins versants de la MRC étant donné que certains résultats seront reproductibles à l'ensemble du territoire;



CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote est interdisciplinaire puisqu'il répond à plusieurs objectifs de plusieurs projets, notamment la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole, du projet de rétention des sols agricoles, des actions de la Politique de l'arbre et des boisés et de la Politique relative à la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC utilisera les 25 000 \$ de la phase 1 du projet pilote afin de servir de levier pour aller chercher des fonds additionnels et que le programme d'aide financière de Climat municipalités peut défrayer jusqu'à 70 % des dépenses admissibles pour un projet de 465 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC interviendra par une contribution nature pour les années 2021 à 2023 par l'implication de 2 jours par mois de l'agente d'intervention aux cours d'eau et par 1 jour par mois de l'ingénieure aux cours d'eau et qu'aucun fonds additionnel ne sera nécessaire de la MRC pour déposer la demande de financement de la phase 2 du projet pilote;

POUR CES MOTIFS,

**20-08-12-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

**d'autoriser** la MRC à **déposer** la demande d'aide financière auprès du programme Climat municipalités du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en partenariat avec Nature-Action Québec pour la phase 2 du projet pilote intitulé « InnEAUvation: Coconstruire avec la communauté des solutions résilientes aux changements climatiques pour réduire la vulnérabilité des riverains dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges »;

**d'autoriser** une contribution nature au projet en mettant à disposition son personnel pour l'équivalent de 2 ou 3 jours par mois pendant trois ans (2021 à 2023) pour assister aux réunions du comité, le service technique, aux travaux de concertation et aux visites sur le terrain, conditionnellement à l'acceptation du projet par le MELCC;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** la convention avec le MELCC pour le projet « InnEAUvation : Coconstruire avec la communauté des solutions résilientes aux changements climatiques pour réduire la vulnérabilité des riverains dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges ».

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.6 AVENANT À LA CONVENTION DU PROJET PILOTE D'ANALYSE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT : AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-27-36 autorisant le projet pilote d'analyse hydrogéomorphologique à l'échelle du bassin versant de la rivière Quinchien suite à l'acceptation de la subvention du projet pilote au montant de 91 000 \$ par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE les relevés terrain du projet pilote d'analyse hydrogéomorphologique à l'échelle du bassin versant de la rivière Quinchien ont dû être repoussés en raison de la période de confinement dû au COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'un calendrier de travail révisé a été déposé à la CMM pour pouvoir fournir les livrables;

CONSIDÉRANT QU'un avenant à la convention doit être signé;

POUR CES MOTIFS,



**20-08-12-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** l'avenant à la convention avec la CMM pour le projet pilote d'analyse hydrogéomorphologique de la rivière Quinchien.

**Proposition adoptée.**

**11.1.7 SUIVI DE LA RÉOLUTION 20-06-17-19 DEMANDANT AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) D'ACCÉLÉRER L'ANALYSE DES DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-17-19 demandant au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'accélérer le traitement des demandes de certificat d'autorisation dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) entrée en vigueur le 23 mars 2018 et censée marquer le début de la mise en œuvre progressive d'un nouveau régime d'autorisation environnementale qui doit être moderne, claire et prévisible;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déposé cinq demandes d'autorisation au MELCC depuis août 2019 pour le simple nettoyage de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de ces dossiers n'a pas encore commencé après plus de 8 mois;

CONSIDÉRANT QU'une seule demande pourrait être traitée d'ici l'automne, selon nos échanges avec une fonctionnaire du MELCC;

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers sont d'importance pour assurer la sécurité des personnes et des biens et pour l'économie régionale;

CONSIDÉRANT QUE les délais de traitement de ces dossiers sont déraisonnables et injustifiés;

CONSIDÉRANT QUE ces préoccupations demeurent pour tout projet futur à être déposé au MELCC par des municipalités ou des MRC;

POUR CES MOTIFS,

**20-08-12-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**de réitérer** la demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de prendre les mesures nécessaires afin d'accélérer le traitement des demandes de certificat d'autorisation;

**de transmettre** copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard et à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

**de transmettre** copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à la Table de concertation régionale de la Montérégie, à la Table des préfets et élus de la Couronne sud et à toutes les MRC du Québec pour appui.

**Proposition adoptée.**



**\*\* On poursuit avec le reste des points prévus au projet d'ordre du jour**

**5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC**

**5.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES FINANCES DU 17 JUIN 2020 : DÉPÔT**

Madame Danie Deschênes, présidente du comité et mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, procède au dépôt du document.

**5.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 14 JUILLET 2020 : ADOPTION**

**20-08-12-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**d'adopter** le compte rendu du comité des bâtiments du 14 juillet 2020.

**Proposition adoptée.**

**5.3 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES COMMUNICATIONS DU 14 JUILLET 2020 : ADOPTION**

**20-08-12-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**d'adopter** le compte rendu de la table des communications du 14 juillet 2020.

**Proposition adoptée.**

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**20-08-12-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'adopter** la liste MRC 20-08-12.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 20-08-12, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

**6.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

**6.2.1 CORRESPONDANCE DE LA DÉPUTÉE DE VAUDREUIL, MADAME MARIE-CLAUDE NICHOLS, CONCERNANT SA NOMINATION À TITRE DE PORTE-PAROLE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE EN MATIÈRE D'AFFAIRES MUNICIPALES : DÉPÔT**

Madame Julie Cassab, greffière, procède au dépôt du document. Monsieur Patrick Bousez, préfet, offre ses félicitations à madame Nichols pour cette nomination.



**6.2.2 AVIS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) - PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES - ACCÈS DES VÉHICULES LOURDS À L'A-40 EST : DÉPÔT**

Madame Julie Cassab, greffière, procède au dépôt du document.

**6.2.3 CALENDRIER DES SÉANCES DU CA ET DU CONSEIL 2021 : ADOPTION**

CONSIDÉRANT la proposition de calendrier des séances du comité administratif et du conseil pour l'année 2021;



**Calendrier des séances ordinaires du conseil en 2021**  
(le mercredi à 19 h 30)

- 27 janvier
- 24 février
- 24 mars
- 21 avril
- 19 mai
- 16 juin
- 7 juillet
- 25 août
- 15 septembre
- 20 octobre
- 24 novembre (l'adoption du budget le 4<sup>e</sup> mercredi de novembre selon la loi)

**Calendrier des séances ordinaires du comité administratif en 2021**  
(le mercredi à 13 h 30)

- 20 janvier
- 10 février
- 10 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 11 août
- 8 septembre
- 6 octobre
- 10 novembre
- 8 décembre

G:\Greffier\Calendrier2021\Séances ordinaires du conseil et du CA 2021.docx

POUR CE MOTIF,

**20-08-12-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'adopter** le calendrier des séances tel que déposé.

**Proposition adoptée.**



#### 6.2.4 SIGNATURE DE COPIES CERTIFIÉES CONFORMES DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES PAR LA GREFFIÈRE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le volume de copies certifiées conformes de documents à émettre;

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil d'autoriser un fonctionnaire à exercer intégralement ou en partie les tâches du secrétaire-trésorier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

**20-08-12-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser madame Julie Cassab, greffière, à signer les extraits de résolution de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à titre de copies certifiées conformes.

**Proposition adoptée.**

#### 6.3 BÂTIMENTS

##### 6.3.1 OFFRE D'ACHAT DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 420, AVENUE SAINT-CHARLES À VAUDREUIL-DORION : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général procède au dépôt du document et mentionne que celui-ci sera relayé au comité des bâtiments pour analyse.

#### 7. COMMUNICATION

##### 7.1 RÉALISATIONS 2019 – CORRESPONDANCE DE MONSIEUR MARC CARRIÈRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC D'ARGENTEUIL : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait la lecture de la lettre de monsieur Carrière et le remercie pour ses bons mots. Il souligne par ailleurs l'excellente collaboration qui règne entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la MRC d'Argenteuil, tant au niveau politique qu'administratif.

#### 8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

#### 9. SÉCURITÉ

##### 9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

##### 9.1.1 RÉOLUTION DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE - DEMANDE D'AJOUT D'EFFECTIFS AU SEIN DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Il mentionne que la présidente du comité de sécurité publique, madame Danie Deschênes, a déjà fait une mise en contact du capitaine Marc Robert avec le maire de Saint-Lazare, monsieur Robert Grimaudo, afin d'aborder la question.

##### 9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.



### 9.3 SÉCURITÉ CIVILE

#### 9.3.1 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) - INVENTAIRE PRÉLIMINAIRE – OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et mentionne que celui-ci sera relayé au comité d'aménagement pour analyse et suivi.

#### 9.3.2 RÉSOLUTION DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT CONCERNANT LE PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE SPÉCIFIQUE DES PONTS GALIPEAULT ET PROULX : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

### 10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

### 11. ENVIRONNEMENT

#### 11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

##### 11.2.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRICENTRIS - CENTRE DE TRI : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges vise une gestion optimisée de ses matières résiduelles, dont le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières recyclables collectées sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'entente entre l'organisme *Tricentris - Centre de tri* et la MRC incluant son adhésion en tant que membre afin de bénéficier des différents services offerts par l'organisme, dont le tri et la mise en marché des matières recyclables du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux de *Tricentris - Centre de tri* demandent de déléguer un représentant élu de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au sein de *Tricentris - Centre de tri* ainsi qu'un remplaçant de ce représentant pour une période de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hans Gruenwald Jr agissait comme représentant et monsieur Jean-Yves Poirier comme remplaçant au conseil d'administration de *Tricentris - Centre de tri* depuis les deux dernières années;

POUR CES MOTIFS,

**20-08-12-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

**que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **désigne** monsieur Hans Gruenwald Jr à titre de représentant de la MRC et membre du conseil d'administration de *Tricentris - Centre de tri* et monsieur Jean-Yves Poirier comme remplaçant pour une période de deux ans.

**Proposition adoptée.**

##### 11.2.2 AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT SOUS LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES (LACC) DE REBUTS SOLIDES CANADIENS INC. ET AL : INFORMATION



Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, mentionne que la vente doit être finalisée incessamment. Il mentionne que le comité administratif de la MRC a demandé par résolution la tenue d'une rencontre de démarrage avec la nouvelle entité responsable du contrat de collecte et de transport des matières recyclables de la MRC, Ricova, afin d'assurer la transition de la gestion du contrat et le bon déroulement des opérations.

### **11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

### **11.4 ÉCOCENTRES**

Aucun sujet traité.

## **12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

### **12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

### **12.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 3 – PROJETS « SIGNATURE ET INNOVATION » DES MRC : SUIVI**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et mentionne qu'une rencontre avec les 23 municipalités de la MRC ainsi que Développement Vaudreuil-Soulanges est à prévoir au cours du mois de septembre afin de s'interroger sur les projets à soumettre dans le cadre de ce programme.

## **13. DÉVELOPPEMENT**

### **13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

## **14. HABITATION**

### **14.1 OUVERTURE DE LA PROGRAMMATION 2020-2021 POUR LE PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) : INFORMATION**

Madame Julie Cassab, greffière, procède au dépôt des documents.

## **15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Aucun sujet traité.

## **16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD**

Aucun sujet traité.

## **17. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE**

Aucun sujet traité.



**18. CULTURE**

**18.1 CORRESPONDANCE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION CONCERNANT LEUR SOUHAIT DE RÉINTÉGRER LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE CULTURE DE LA MRC : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et mentionne que la question sera analysée par les membres de la compétence en matière de culture de la MRC ainsi que le Conseil des arts et de la culture de Vaureuil-Soulanges.

**19. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

**20. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Julie Cassab, greffière au [jcassab@mrcvs.ca](mailto:jcassab@mrcvs.ca)

**22. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**20-08-12-22** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**que la séance soit levée à 20 h 32.**

**Proposition adoptée.**

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier